

Compléter sa pratique de l'activité de sécurité des grands événements pour exercer l'activité d'agent de prévention et de sécurité

Qu'est-ce que la certification « Compléter sa pratique de l'activité de sécurité des grands événements pour exercer l'activité d'agent de prévention et de sécurité » ?

La certification « Compléter sa pratique de l'activité de sécurité des grands événements pour exercer l'activité d'agent de prévention et de sécurité » est une certification, enregistrée au Répertoire spécifique des certifications et habilitation (RSCH), créée par [la branche professionnelle de la Prévention et Sécurité](#) reconnue par l'ensemble des entreprises de la branche.

Voir la fiche RSCH de la [certification « Compléter sa pratique de l'activité de sécurité des grands événements pour exercer l'activité d'agent de prévention et de sécurité »](#).

Quels sont les avantages ?



Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, elle vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Faire reconnaître et valoriser ses compétences
- ✓ Adapter et développer ses compétences pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Reconnaître, développer les compétences et renforcer la qualification de vos salariés
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution de certains métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière
- ✓ Favoriser l'employabilité de vos salariés

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de l'[ADEE](#), l'organisme certificateur de la branche de la Prévention et Sécurité.

Obligations réglementaires



Livre VI du Code de la sécurité intérieure

- ✓ Pas d'inscription au bulletin n°3 du casier judiciaire
- ✓ Être titulaire d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans
- ✓ Autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS
- ✓ Être en possession d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS

Quelles sont les compétences validées par la certification ?



Le titulaire doit être capable de maîtriser les compétences suivantes :

Blocs de compétences

Modalités d'évaluation

C1 – Assurer le filtrage des personnes (contrôle d'accès, rondes de sécurité)

Mises en situation professionnelle – Question à choix unique (QCU) – Question à choix multiple (QCM)

C2 – Alerter sa hiérarchie et les équipes d'intervention.

Mises en situation professionnelle – Question à choix unique (QCU) – Question à choix multiple (QCM)

C3 : Porter secours aux personnes.

Mises en situation professionnelle – Question à choix unique (QCU) – Question à choix multiple (QCM)

C4 : Assurer le premier niveau d'intervention faisant suite à un dysfonctionnement, un événement ou un incident

Mises en situation professionnelle – Question à choix unique (QCU) – Question à choix multiple (QCM)

A noter : l'ensemble des blocs doivent être acquis pour obtenir la certification

Comment obtenir et financer la certification ?



La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible)
- ✓ Le salarié via son [compte personnel de formation](#)
- ✓ Une [préparation opérationnelle à l'emploi](#) suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. [Consultez les règles de prise en charge de la branche de la Prévention et sécurité.](#)

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?



[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification « Compléter sa pratique de l'activité de sécurité des grands événements pour exercer l'activité d'agent de prévention et de sécurité » ? [Contactez votre conseiller AKTO.](#)

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilitier par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous de [l'ADEF](#), l'organisme certificateur de la branche de la Prévention et sécurité.

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Compléter sa pratique de l'activité de sécurité des grands événements pour exercer l'activité d'agent de prévention et de sécurité » ? Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#).